

**COMMUNE DE WOLUWE-ST-
PIERRE**
Service de l'Urbanisme
Avenue Charles Thielemans, 93
1150 BRUXELLES

V/Réf : EH/kg/s.459
N/Réf. : AVL/ah/wsp-2.103/s475
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur, Madame,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Rue du Bemel, 1. Transformation d'une maison unifamiliale.

Suite à votre courrier du 10 mars 2010 sous référence, réceptionné le 11 mars dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 17 mars 2010.

En raison d'un manque de personnel, la C.R.M.S. n'a pas été à même de traiter votre demande dans le détail. Elle observe que, bien que situés dans la zone de protection de la maison Gombert, située 33, avenue de Tervueren, les travaux proposés ne seront pas visibles depuis ce bien et modifieront peu son contexte. Par conséquent, elle considère que la présente demande relève plutôt d'un examen urbanistique que patrimonial.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

c.c. A.A.T.L. / D.M.S. (Mme I. Leroy) / A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans)